

## RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2013 DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU GARD

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

La commission de surendettement du GARD est compétente pour l'ensemble du département.  
Elle s'est réunie à 21 reprises en 2013.

### Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

**Les dépôts de dossiers** ont été stables jusqu'à fin octobre pour ensuite connaître une baisse sur les 2 derniers mois, sans raison apparente. Ainsi, **2.298 dossiers ont été déposés en 2013, soit une baisse de 2,9%** par rapport à 2012. Par contre, au niveau du Languedoc-Roussillon, les dépôts ont progressé de 2% et au national de + 1%.

Dans ce contexte de baisse de dépôts, **la proportion des redépôts s'accroît légèrement, de 35,6% à 37,4%**. Cela traduit la difficulté des surendettés à respecter les modalités de règlement des plans, notamment à la suite d'une séparation ou d'une perte d'emploi. Rappelons que les redépôts correspondent aussi à des moratoires établis les années précédentes, souvent dans l'attente d'un retour à l'emploi.

**2.197 dossiers ont été soumis pour examen de Recevabilité, soit une progression de 2,8% et ils ont été orientés à 99,7% dans un délai de 3 mois suivant leur date de dépôt.**

**Les 115 dossiers déclarés irrecevables**, directement ou suite à un recours, représentent **4,7% des dossiers présentés**, en très légère diminution et toujours légèrement en dessous du chiffre régional, à 5%.

La Commission a donc **orienté 2.192 dossiers : 895 vers une PRP** (Procédure de Rétablissement Personnel) avec ou sans Liquidation Judiciaire et **1.297 en procédure de phase amiable**.

Ainsi **le taux d'orientation en annulation des dettes (PRP) est stable au niveau élevé de 35% contre 36% pour le Languedoc Roussillon et 28% pour la France**.

Cette particularité est à relier au niveau important de précarité dans la région et les nombreux dossiers ayant bénéficié d'un moratoire, dans l'attente d'un retour à l'emploi, reviennent souvent sans ressources supplémentaires.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Au cours de l'année 2013, 791 plans amiables ont été conclus et 442 constats de non accord. Le taux de solution amiable se maintient à 32%**, au dessus du niveau régional à 26% et du niveau national à 28%.

En complément, suite à un échec de la solution amiable, **428 mesures imposées et recommandées** ont été validées par la Commission, permettant ainsi aux débiteurs d'obtenir néanmoins une solution à leur problème d'endettement.

**La nouvelle loi Bancaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, permet le recours direct à cette 2<sup>ème</sup> phase, en évitant la phase « amiable »** si la capacité de remboursement ne permet pas de régler en totalité l'endettement ou les impayés au cours du délai légal restant à courir, soit 8 ans pour un premier dépôt de dossier.

Les plans conventionnels ainsi que les mesures imposée comprennent parfois des « **moratoires** », offrant aux débiteurs une période allant jusqu'à 2 ans, pour permettre un retour à l'emploi ou la vente d'un bien immobilier.

**Le taux de plan comprenant ces mesures de report représente plus de 13% de l'ensemble des dossiers traités** et il est toujours supérieur au taux de 10% de la Région.

## **Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

### **Relations avec les tribunaux :**

Les commissaires et le secrétariat ont participé à la réunion de concertation avec les juges et des représentants des greffes le **vendredi 17 janvier 2014**.

### **Plusieurs questions à l'ordre du jour ont donné lieu à des échanges constructifs :**

-Impact de la nouvelle Loi Bancaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans nos activités respectives.

-Classification des dettes des fonds de garantie, gestion des subrogations de créances

-Amélioration de nos travaux respectifs afin de faciliter nos échanges

### **Relations avec la CCAPEX, Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions :**

Comme chaque année, les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Après le départ de notre commissaire représentant des associations familiales ou de consommateurs au sein de la CCAPEX, la Préfecture a sollicité la Commission de Surendettement le 21 novembre 2013 afin de désigner un nouveau représentant de la dite Commission, pour participer à ses réunions bi-mensuelles.

A cet effet, il a été décidé que le responsable du Service des Particuliers de la Banque de France du GARD, ainsi que ses adjoints, pourront parfois siéger lors des réunions de la CCAPEX et à défaut échanger par mail sur l'ordre du jour.

### **Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

**En 2013, le secrétariat a assuré 5 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 85 travailleurs sociaux, comme l'année précédente.** Ces rencontres exposant l'application de la Loi LAGARDE, ont eu lieu à la Banque de France de Nîmes ou dans leurs propres locaux.

Le public a concerné principalement les travailleurs sociaux du Conseil Général du Gard ou des CCAS –Centres Communaux d'Action Sociale- mais aussi 2 formations à destination d'association ou de bénévoles.

Le 8 novembre 2013, **le Directeur et le responsable du service ont rencontré le Président de l'Union Départementale des CCAS du GARD, suite à la signature d'une convention nationale** en juillet dernier. Cette coopération renforcée doit accroître encore les synergies entre les différents acteurs publics, oeuvrant en faveur des ménages en situation précaire.

**En 2014, il est prévu au moins 7 sessions de ce type, qui nous permettront de former une centaine de travailleurs sociaux** dans un contexte d'évolution législative depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. 3 réunions ont déjà été programmées en février avec la CAF du GARD et d'autres sont en cours de finalisation, notamment avec les CMS de Nîmes, Alès, Vauvert et Bagnols sur Cèze. De plus notre partenariat avec les CCAS doit aboutir à d'autres actions à réaliser en 2014.

### **Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure**

#### **Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :**

**1) Comme chaque année les bailleurs privés ou publics estiment que leurs créances ne devraient pas être effacées** dans le cadre d'une PRP alors que le débiteur réside toujours dans le logement.

Les bailleurs qui voient leurs créances effacées dans le cadre d'une PRP ont la possibilité d'expulser leurs locataires, ce qui peut accroître encore plus la précarité du débiteur.

**Ce problème des expulsions locatives liées au surendettement** a déjà été souligné par nos Commissaires, qui souhaiteraient une évolution législative, constituant un fonds dédié garantissant les risques locatifs pour les bailleurs.

Cette demande concerne d'autant plus les bailleurs « modestes » pour qui l'effacement des créances déséquilibre leur budget.

**2) Les dossiers comportant un patrimoine ayant un droit de propriété démembré** avec soit l'usufruit, soit une partie de la nue propriété, soulèvent des problèmes de liquidité car il est très difficile de vendre le bien, tant au niveau de la commission qu'au niveau des tribunaux.

## **Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :**

-**La procédure est souvent perçue comme complexe** malgré les échanges de nos gestionnaires avec les débiteurs. Face à cette difficulté, le secrétariat demande aux débiteurs de contacter un travailleur social afin de compléter ensemble le dossier puis d'en assurer le suivi.

Depuis novembre 2012, **le guide « Le surendettement, vos droits, vos obligations, les solutions possibles, la vie de votre dossier »** est mis à la disposition des déposants.

Ce dossier est un outil de communication pratique qui permet de renseigner le plus simplement possible le surendetté, tout en étant exhaustif sur les différentes étapes de la procédure.

Il existe aussi **une plaquette « Le surendettement, des solutions sont possibles »**, plus concise que le guide, ainsi que le numéro de notre plateforme au **0 811 901 801**, qui communique toute information générale relative au traitement du surendettement.

-**Certains dossiers ayant obtenu une PRP reviennent plus tard vers les commissions avec le même profil social, notamment une absence de capacité de remboursement et de nouvelles dettes de loyer et de charges courantes (EDF, eaux, assurances etc.).**

La commission s'estime démunie pour traiter ce type de dossier qui présente davantage un caractère social que financier.

Jusqu'alors, la commission ne pouvait que recommander au débiteur un suivi social et budgétaire mais sans pouvoir d'obligation ou de contrôle.

**Désormais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'application de la nouvelle loi bancaire permet à la Commission la recommandation au juge de la mise en place d'un suivi budgétaire ou social en cas de PRP successives** ainsi que la désignation d'un correspondant au Conseil Général et à la CAF pour faciliter la mise en place des mesures d'accompagnement social ou budgétaire.

## **Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :**

-**Absence de réponses à nos courriers y compris par les grands créanciers** et malgré de nombreuses relances.

-**Absence de retour systématique des accusés de réception individuels ou collectifs à nos courriers de la part de certains créanciers**, retardant ainsi les délais de traitement.

Nîmes le 14 février 2014

Le Président de la commission de surendettement du GARD

## Commission de surendettement des particuliers du GARD – 2013

Annexe n°1 du rapport d'activité

### Données d'activité

	2012	2013	Variation N/N-1
Dossiers déposés ( <i>en nombre</i> )	2298	2232	-2,87%
<i>Dont proportion de redépôts (en%)</i>	35,60%	37,35%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité	2138	2197	2,76%
-Dossiers recevables ( <i>par commission ou juge à la suite d'un recours sur irrecevabilité</i> )	2055	2112	2,77%
-Dossiers irrecevables (A)	123	115	-6,50%
Décisions d'orientation des commissions ( <i>en nombre</i> )	2158	2192	1,58%
-Vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	920	895	-2,72%
-Vers une procédure amiable ( <i>en nombre</i> )	1238	1297	4,77%
Mesures de rétablissement personnel ( <i>en nombre</i> ) (B)	848	841	-0,83%
-Recommandations d'effacement des dettes (PRP sans LJ)	842	836	-0,71%
-Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	6	5	-16,67%
Phase amiable ( <i>en nombre</i> )	1216	1233	1,40%
-Plans conventionnels conclus (C)	794	791	-0,38%
-Constats de non accord entérinés	422	442	4,74%
Demandes de mises en oeuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) ( <i>en nombre</i> )	404	412	1,98%
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions ( <i>en nombre</i> ) (D)	422	428	1,42%
Mesures imposées élaborées	238	218	-8,40%
Mesures recommandées élaborées	184	210	14,13%
<i>Dont MIR contenant des mesures de suspension d'exigibilité</i>	167	147	-11,98%
Dossiers clôturés toutes phases ( <i>en nombre</i> )	253	245	-3,16%
Autres sorties	18	14	-22,22%
Dossiers traités par la commission ( <i>en nombre</i> ) (A+B+C+D+E)	2458	2434	-0,98%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions ( <i>en nombre</i> )	4	9	125,00%
Recommandations homologuées par les juges ( <i>en nombre</i> )	931	936	0,54%

## Structure de décision de la commission

### Commission de surendettement des particuliers du GARD – 2013

	<b>GARD</b>	<b>Languedoc Roussillon</b>	<b>Données nationales</b>
<b>Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)</b>	<b>10,31%</b>	<b>10,17%</b>	<b>11,98%</b>
<b>Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)</b>	<b>34,88%</b>	<b>35,83%</b>	<b>28,40%</b>
<b>Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)</b>	<b>32,50%</b>	<b>25,69%</b>	<b>27,50%</b>
<b>Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)</b>	<b>17,58%</b>	<b>22,14%</b>	<b>24,50%</b>
<b>Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)</b>	<b>4,72%</b>	<b>6,18%</b>	<b>7,77%</b>
<b>Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation</b>			
<b>Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)</b>	<b>5,23%</b>	<b>5,52%</b>	<b>7,71%</b>
<b>Part des dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement personnel (en %)</b>	<b>47,11%</b>	<b>48,20%</b>	<b>39,41%</b>

## Annexe 2 du rapport d'activité

## Typologie de l'endettement

### Année 2013- données de la Commission du GARD

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	76 606,07	1982	10268	82,10%	38 650,90	93,84%	5,18
<i>Dont Autres dettes financières</i>	1 776,07	1302	1667	1,90%	1 364,11	61,65%	1,28
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	39 878,38	1851	7974	42,74%	21 544,23	87,64%	4,31
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	34 951,63	292	627	37,46%	119 697,36	13,83%	2,15
<b>Dettes de charges courantes</b>	6 639,77	1518	4949	7,12%	4 374,02	71,88%	3,26
<b>Autres dettes*</b>	10 061,25	1082	2334	10,78%	9 298,75	51,23%	2,16
<b>Endettement global</b>	93 307,09	2112	17551	100,00%	44 179,49	100,00%	8,31

\*Autres dettes ( chq impayés ,huissiers ,avocats ,prêt famille ,dommage et intérêts civils , dettes diverses , cautions)

### Année 2013 – données de la région Languedoc-Roussillon

Type de dettes	Encours des dettes arrondies en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	294 092	7820	41364	81,16%	37 607,69	94,65%	5,29
<i>Dont Autres dettes financières</i>	7 573	5062	6564	2,09%	1 495,98	61,27%	1,30
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	162 838	7345	32803	44,94%	22 169,96	88,90%	4,47
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	123 681	1082	1997	34,13%	114 307,83	13,10%	1,85
<b>Dettes de charges courantes</b>	27 098	6151	20807	7,48%	4 405,51	74,45%	3,38
<b>Autres dettes *</b>	41 174	4452	10289	11,36%	9 248,52	53,89%	2,31
<b>Endettement global</b>	362 365	8262	72460	100,00%	43 859,21	100,00%	8,77

